



# COMMISSION FORMATION ET ÉCOLES PARAPENTE

## Rapport d'activité 2013

(issu du CR de la réunion nationale de novembre 2013)

### 1. Chiffres clés de la formation et des écoles parapente (dont mini-voile et speed-riding)

- 178 écoles dont 38 clubs-écoles et 140 OBL
- 581 moniteurs professionnels et 232 moniteurs fédéraux en fonction

Qualifications délivrées en 2013			
Brevet initial	Brevet de pilote	Brevet de pilote confirmé	Qualification biplace
531	776	354	222
Accompagnateur de club	Animateur de club	Moniteur fédéral	UCC enseignement niveau marron
29	31	12	2

### 2. Bilan CTL et rassemblement des moniteurs 2013

**CTL** : 40 visites individualisées ont été effectuées, plus du double en regroupement de DTE/rencontre ou suivi de terrain. Quelques autres sont à venir avant la fin de l'année. Au total 90 structures environ ont été touchées dans le cadre de l'animation du réseau.

Le déficit de conseillers techniques « visiteurs » reste pénalisant notamment pour le grand ouest, les CT kite n'ayant pas la dispo pour cela.

Mode opératoire 2014 : on insistera sur l'alternance visites/ regroupements, ces derniers n'étant pas forcément opportuns tous les ans et n'ayant pas systématiquement un impact important auprès de certaines écoles ou dans certains secteurs.

Le pack école sera reconduit en 2014, incluant en support promo et pédagogique

- affichettes charte écoles et biplace millésimées
- posters pédagogiques
- diplômes passagers bi (limités en nombre, envoyés sur demande)
- nouveaux passeports (envoyés sur demande)
- livret facteurs humains
- référentiel de correction BPC
- fascicule parachute de secours
- petits supports promo à confirmer (autocollants, manches à air miniatures, palettes souples de guidage, autres...)

**RASMO** : le rassemblement s'est déroulé du 15 au 17 novembre à Saint-Ours-les-Roches en Auvergne. 65 moniteurs ont fait le déplacement, quatre élus nationaux (dont Jean-Pierre Pouleau président de la FFVL, présent tout au long des débats), le DTN, huit conseillers techniques et Émilie Sciandra (secrétariat FFVL et organisation logistique). Le programme était riche et a été respecté dans sa totalité. Au final, diversité des échanges et interactivité, des interventions spécifiques (matériel / suspentes par Nicolas Brenneur et géolocalisation par Julien Garcia) très appréciées. Comme en 2012, une évaluation de ce Rassemblement et de chaque intervention a été lancée via une consultation en ligne des participants.



### 3. Grandes lignes sur le plan d'action de la CF 2014 / 2017

- FORMATION INITIALE ET CONTINUE DES PRATIQUANTS
- FORMATION INITIALE ET CONTINUE DES CADRES DE CLUB
- LES JEUNES
- LES CLUBS
- LES ÉCOLES FRANÇAISES ET LE MILIEU PROFESSIONNEL
- L'ORGANISME DE FORMATION PROFESSIONNELLE
- LA DOCUMENTATION ET LA COMMUNICATION
- LA VEILLE SUR L'ÉVOLUTION DES PRATIQUES ET LEUR ENVIRONNEMENT

### 4. Formations nationales (2013 / 2014)

**Monitorat** : stages compactés / exam final : 19 stagiaires ont été pris en compte et répartis sur deux stages compactés : Céret (66) et Val Louron (65).

**UC cycle 3** : onze demandes, cinq candidats en 2013, dont certains n'ont pas encore finalisé leur formation. *La CF indique qu'il n'est pas permis aux MF non détenteurs de l'UC 3 d'encadrer une qbi ou autre formation fédérale.*

#### **Cadre de pratique des élèves moniteurs fédéraux :**

Comme demandé en CF 2012, des règles et préconisations ont été mises en place et respectées en 2013. Pour 2014, la CF décide de ne plus laisser la possibilité à un élève moniteur fédéral d'effectuer un stage en situation en OBL auprès de la clientèle. Le stagiaire devra présenter un **projet associatif** lors de son inscription au MF.

**Enseignement en milieu aménagé** : En 2013 ont eu lieu un module 1 et un module 2 avec un nombre limité de stagiaires.

**Entraineur** : pas de formation en 2013 : 2014 verra peut-être l'intégration de stagiaires DEJEPS, une fois finalisées les discussions avec l'ENSA concernant les modalités d'organisation et de financement.

**Hand'icare** : la commission soutient financièrement la plupart des actions (stages bi handi, solo handi grand public, formation handi treuil...). Le staff des personnes habilitées s'étoffe.

**UC jeunes** : programmée fin août 2014, lieu à définir. Accueille les enseignants mais aussi les moniteurs.

### 5. Recyclages moniteurs : Parachute de secours

Les quatre sessions 2013 se sont très bien déroulées, une quarantaine de personnes y ont assisté. Le binôme d'encadrement est aujourd'hui rôdé et les ligues concernées ont pour la plupart consenti un effort financier visant à prendre en compte au moins un tiers des frais (logistique de la session + déplacement encadrement). Les cadres associatifs ont cette année nettement intégré ces rdv.

### 6. Mini voiles et speed-riding

#### **Nouvelle réglementation sur l'enseignement du speed-riding**

Les sections permanentes se sont réunies le 4 septembre. La proposition d'instruction sur l'enseignement du speed-riding (liste des détenteurs de l'UC SR FFVL seuls habilités à encadrer sans la double qualif pro ski/PP) a été examinée et validée. La note de service officielle sur l'enseignement du speed-riding contre rémunération à destination des DDCS, signée par le directeur des Sports, est sortie le 15 octobre, et a été transmise à la FFVL le 5 novembre, avec effet immédiat.

Extrait : Les professionnels référencés en annexe jointe (ndlr : détenteurs de l'UC FFVL speed-riding), tous titulaires d'un diplôme d'Etat d'encadrement du vol libre et d'une qualification fédérale « speed riding » délivrée par la Fédération française de vol libre, sont ainsi réputés compétents.

Toutefois, les professionnels ainsi identifiés ne sont autorisés à encadrer le « speed riding » contre rémunération qu'au sein d'espaces de pratique exclusivement situés sur le domaine skiable et déclarés auprès de la Fédération française de vol libre. Ces espaces doivent, en outre, être clairement identifiés, sécurisés et autorisés par les instances compétentes des territoires concernés.



Bien noter la contrainte concernant les espaces de pratique accessibles par les moniteurs de parapente autorisés à encadrer. Cette information a été relayée nationalement par la FFVL auprès de toutes les structures et moniteurs concernés par l'enseignement de cette pratique. La charte SR a été modifiée en conséquence, et intègre par ailleurs quelques modifications concernant les exigences liées au niveau de ski attesté des stagiaires.

**Biplace SR** (pratique anecdotique) Position CF : seule l'utilisation auprès d'un public en stage est autorisée, sur demande et traitement au cas par cas. Aucun vol découverte (type baptême) n'est autorisé dans le cadre FFVL

**Enseignement mini voiles** (problématique label matériel) : le label des ailes, obligatoire pour enseigner, a fait l'objet d'une demande de confirmation auprès des constructeurs concernant les tests liés à ce label. Suite aux retours collectés, cette exigence sera a priori maintenue pour l'enseignement mini-voile.

## 7. Bilan Aides financières 2013 et politique 2014

La politique d'aide à la formation continue de porter ses fruits, le nombre de candidats au monitorat fédéral en atteste. Il en est de même pour les formations d'accompagnateur et animateur, qui « remplissent » globalement une année sur deux dans la majorité des ligues. La CF reconduit son soutien financier via les fonds dédiés de la convention d'objectifs.

Chiffres 2013 : vu le nombre de demandes, le montant des aides régionales a été revu cette année, et est passé à 50 € par animateur et 80 € par accompagnateur. 13 000 € sur les 14 000 € de l'enveloppe 2013 ont été dépensés au jour de la CF. Quelques qualifications restaient à être validées, le budget a été cette fois encore complètement utilisé.

## 8. Opération « brevets 2015 »

**Bilan année 2013** : 568 inscrits, 204 validés (soit 25 % de validation de plus qu'en 2012). Rappel de la genèse du dispositif. Idée maitresse : inciter les gens à se former jusqu'à un niveau d'autonomie qualifiable.

## 9. Harmonisation des formations régionales

### Le brevet de pilote confirmé

Besoins identifiés concernant le mode opératoire (spécifique en PACA / Rhône-Alpes et Midi-Pyrénées)

#### o **Les temps d'évaluation :**

- doivent être **facilités et multipliés** quel que soit le contexte [stage classique en école, session programmée ligue ou école, voire contribution des moniteurs (UC marron) seul en club qui peut s'associer à un DTE pour partager la responsabilité de la validation finale] ;
- doivent déboucher sur des pistes de travail clairement identifiées ou sur une validation ;
- peuvent être soutenues financièrement par les clubs ou CDVL.

#### o **Référentiel 2014 de correction des questions**

### Qbi

- o **Nouvelle formule en Rhône-Alpes** : possibilité d'une mise en place d'une formation sous six jours ; pas encore de bilans trois jours. *La CF décide de valider cette possibilité de fonctionnement pour 2014, en attente des retours de la partie bilan sur trois jours.* L'ancienne formule reste d'actualité en Rhône-Alpes (stages compactés, mais pas de préfo).
- o **PSC1 pour la Qbi** : **Obligation au 1<sup>er</sup> janvier 2015.**
- o **Contexte de vol** : affiner le contexte de vol proposé sur l'intranet à l'issue de la préfo : possibilité de voler « sans restriction » avec un passager niveau vert validé.



### Systeme André Rose

Le système André Rose est recommandé (donc obligation de moyen) dans nos formations biplaces. Depuis cette année il y a une remise en cause de ce système. Cet été une série de tests sur des biplaces a été effectuée.

La France est le seul pays à utiliser et promouvoir ce système. Nous ne recensons pas d'accident ou de sur-accident lié à des problèmes de stabilité sous parachute en biplace. Plusieurs constructeurs ne recommandent pas l'utilisation de ce système. Il est difficile pour la Fédération de faire des recommandations de réglage d'un système qui doit être spécifique pour chaque bi. Ce serait normalement au constructeur de le faire.

Dans ce contexte la CF décide d'abandonner la recommandation du système André Rose et de renvoyer les utilisateurs aux préconisations des constructeurs. Ceci sera écrit sur le fascicule de l'élève biplaceur.

### Défaut d'accrochage

Comment mieux prendre cela en compte lors des formations ?

Compléments fascicule biplace :

- Rigueur aéronautique (rappels fascicule) ; exemples moyens mnémotechniques (« MAVIE ») ; Temps privilégié de prévol
- **Rappels de ces notions dans le fascicule** (+ qq exemples de « choses à éviter »)
- Alertes fédérales diverses, actions communes CF et CTS

Pierre Braëms